

Cabinet YK



Youssef Kataa

*Expert-Comptable membre de
l'OECT*

Commissaire aux Comptes

Téléphone : 22 33 22 78

RAPPORT DE COMMISSARIAT AUX COMPTES

*ASSOCIATION ALLEMANDE COOPERATIVE
RAIFFEISEN*

DGRV- SECTION TUNISIE

EXERCICE 2024

Deutscher Genossenschafts-
und Raiffeisenverband e. V.

Tunis, le 30 juillet 2025

Messieurs les adhérents

ASSOCIATION ALLEMANDE COOPERATIVE

RAIFFEISEN DGRV- SECTION TUNISIE

13 bis 2, Avenue des Etats Unis, Belvédère 1002 Tunis

Rapport de commissariat aux comptes

Messieurs,

En exécution de la mission de commissariat aux comptes de l'Association DGRV-SECTION TUNISIE qui nous a été confiée le 06 juin 2024, nous avons l'honneur de soumettre à votre attention, ci-joints, le rapport de commissariat aux comptes relatif à l'exercice clos au 31 Décembre 2024.

Vous en souhaitant bonne réception, et restant à votre disposition pour de plus amples informations, nous vous prions de croire, l'expression de nos sentiments distingués.

Youssef KATAA

Expert-Comptable membre de l'OECT



Cabinet Youssef Kataa
Cabinet d'expertise comptable
Inscrit au tableau de l'ordre
des experts comptables

SOMMAIRE

<i>DESIGNATION</i>	<i>Pages</i>
<i>RAPPORT DE COMMISSARIAT AUX COMPTES</i>	<i>04</i>
<i>ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31-12-2024</i>	<i>09</i>

- *ETAT SUR LA SITUATION FINANCIERE*
 - *ETAT DES PRODUITS ET CHARGES*
 - *ETAT DE FLUX DE TRESORERIE*
 - *NOTES AUX ETATS FINANCIERS*
-

**RAPPORT GENERAL DE COMMISSARIAT AUX COMPTES
AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2024**

RAPPORT GENERAL D'AUDIT AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS

AU 31 DECEMBRE 2024

A L'ATTENTION DE MESSIEURS ET MESDAMES LES MEMBRES DE
L'ASSOCIATION DGRV- SECTION TUNISIE

Messieurs,

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confiée, nous avons effectué l'audit des états financiers de « l'Association DGRV- SECTION TUNISIE », qui comprennent l'état de la situation financière arrêté au 31 Décembre 2024, l'état des produits et charges, l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date ainsi que les notes et annexes, Ces états financiers, tels que annexés au présent rapport, font apparaitre un total net de l'état de situation financière de **188 934 DT**, un déficit des produits sur les charges de l'exercice de **16 691 DT**.

1. Opinion :

A notre avis, les états financiers susmentionnés sont sincères et réguliers et donnent une image fidèle, pour tout aspect significatif, de la situation financière de « l'Association DGRV- SECTION TUNISIE » arrêtée au 31 Décembre 2024, des résultats de ses opérations ainsi que de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2. Fondement de l'opinion :

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'association conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon les règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

3. Rapport financier

La responsabilité du rapport financier incombe à la direction de l'Association DGRV-Section Tunisie.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de financier et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

Notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de l'association dans le rapport financier par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport financier et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport financier semble autrement comporter une anomalie significative. Si à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport financier, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

4. Responsabilités de la direction pour les états financiers

La direction de l'association est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'association ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe à la direction de surveiller le processus d'information financière de l'association.

5. Responsabilité de l'auditeur pour l'audit des états financiers :

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicable en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;

- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;

- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette

incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'association à cesser son exploitation.

- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

II- Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires :

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne :

Nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de l'association. A ce sujet nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et son efficience incombe à l'organe de direction de l'association.

A ce titre, nous n'avons pas détectés d'anomalies significatives pouvant affecter le traitement de l'information comptable et la fiabilité des états financiers de l'association.

Tunis, le 30 juillet 2025

Youssef KATAA

Expert-Comptable



Cabinet Youssef Kataa
Cabinet d'expertise comptable
Inscrit au tableau de l'ordre
des experts comptables

**ETATS FINANCIERS ARRETES
AU 31 DECEMBRE 2024**

ETAT DE LA SITUATION FINANCIERE
Arrêté au 31 décembre (Exprimé en Dinar Tunisien)

ACTIFS	Notes	2024	2023
ACTIFS COURANTS			
Liquidités et équivalents de liquidités	IV.1	76 692	134 508
Autres actifs courants		527	-
Total des Actifs Courants		77 219	134 508
ACTIFS NON COURANTS			
Immobilisations incorporelles	IV.2	566	566
Amortissement		-342	-154
		224	413
Immobilisations corporelles	IV.2	154 054	154 053
Amortissement		-46 462	-15 743
		107 591	138 310
Immobilisations financières		3 900	3 900
Total des Actifs Immobilisés		111 715	142 623
TOTAL DES ACTIFS		188 934	277 131
PASSIFS ET ACTIFS NETS			
PASSIFS			
Autres passifs courants	IV.3	16 865	81 250
Fournisseurs et comptes rattachés		-	7 121
Total des Passifs		16 865	88 371
ACTIFS NETS			
Apports affectés à des immobilisations		14 806	14 806
Autres Apports Affectés		13 795	13 795
Excédent/Déficits reportés		160 158	64 972
Déficit /Excédent des produits sur les charges de l'exercice		-16 691	95 186
Total des Actifs Nets	IV.4	172 068	188 759
TOTAL DES PASSIFS ET ACTIFS NETS		188 933	277 130

ETAT DES PRODUITS ET DES CHARGES
pour la période allant du 1er janvier au 31 décembre
(Exprimé en Dinar Tunisien)

	Notes	2024	2023
PRODUITS			
Autres apports	V.1	440 788	617 021
Total des produits		440 788	617 021
CHARGES			
Frais courants d'exploitation	V.2	50 386	35 227
Charges de personnel		129 778	84 686
Dotations aux amortissements et aux provisions		30 908	6 715
Frais d'administration	V.3	246 407	395 208
Total des charges		457 479	521 835
Déficit/Excédent des produits sur les charges de l'exercice		-16 691	95 186

ETAT DES FLUX DE TRESORERIE
pour la période allant du 1er janvier au 31 décembre
(Exprimé en Dinar Tunisien)

	2024	2023
Flux de trésorerie liés aux activités courantes		
Encaissement d'autres revenus et apports	440 788	617 021
Décaissement des sommes versées aux fournisseurs	- 357 700	- 339 899
Décaissement des rémunérations versées au personnel	-129 778	- 84 686
Autres Décaissement des activités courantes	-11 126	- 8 367
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation	-57 816	184 068
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		
Décaissement affecté à l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	0	- 120 718
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	0	- 120 718
Variation de trésorerie	-57 816	63 350
Trésorerie au début de l'exercice	134 508	71 158
Trésorerie à la clôture de l'exercice	76 692	134 508

NOTES AUX ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE

CLOS AU 31 DECEMBRE 2024

I- PRESENTATION DE L'ASSOCIATION

La DGRV-Section Tunisie, est la représentation en Tunisie de la Deutscher Genossenschaft und Raiffeisenverband e. V. (ou confédération allemande des coopératives et des Raiffeisen, nommé ci-après DGRV Allemagne), enregistrée en tant qu'association étrangère en Tunisie depuis juin 2019. L'objectif principale de la DGRV est la promotion des coopératives entrepreneuriales ainsi que la mise en place et le renforcement durable des systèmes et des structures coopératives. Dans les pays où le département international de la DGRV est actif, elle encourage des coopératives individuelles dans différents secteurs et elle soutient des structures d'intégration à différents niveaux. Les trois niveaux où se déroulent les activités sont le niveaux micro, méso et macro. Cela va du soutien aux structures de coopération au niveau local, le conseil et le renforcement des institutions pertinentes du niveau régional, jusqu'au plan national. Ainsi nous visons à créer des systèmes intégrés et interconnectés tout en améliorant les conditions cadres du secteur. Toutes les activités menées par la DGRV sur le plan international, sont financées essentiellement par le Ministère fédéral allemand de la coopération économique et du développement et partiellement par le Ministère fédéral allemand de l'alimentation et de l'agriculture.

II- SYSTEMES ET PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

2-1- Présentation des états financiers :

Les états financiers sont préparés, conformément aux dispositions de la loi 96-112 du 30 décembre 1996 portant promulgation du système comptable des entreprises et par application des principes et méthodes comptables tels que définis par le décret n° 96-2459 du 30 décembre 1996 portant promulgation du cadre conceptuel ; et en particulier la NCT 45 relative aux organismes sans but lucratif « OSBL ».

2-2- Unité monétaire :

La comptabilité de l'association DGRV Tunisie ainsi que ses états financiers sont exprimés en dinar tunisien (DT).

III. PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les principes comptables les plus significatifs appliqués pour la préparation des états financiers au 31 décembre 2024, se résument comme suit :

3-1- Comptabilisation des immobilisations corporelles :

Dans le respect de la convention du coût historique, les immobilisations corporelles sont évaluées et enregistrées à leur coût d'acquisition comprenant le prix d'achat, les droits et taxes non récupérables ainsi que les frais se rapportant directement à leur coût d'acquisition et leur mise en état d'utilisation. Elles font l'objet d'un amortissement linéaire.

Le montant amortissable de chaque bien est déterminé sous déduction de la valeur résiduelle à l'issue de sa période probable d'utilisation. La valeur résiduelle des autres immobilisations corporelles, jugée insignifiante, est négligée dans le calcul des montants des amortissements.

Les taux des immobilisations sont les suivantes :

- Logiciels : 33%
- Matériels informatiques : 33%
- Matériel de transport : 20%
- Matériel de bureau : 20%
- Mobilier de bureau : 10 %

3-2- Actifs Nets

Les Actifs Nets sont constitués de :

- Apports affectés à des immobilisations : ce poste comprend les apports sans droits de reprise effectués par les adhérents ou tout autre pourvoyeur de fonds autres que le pouvoir

publique et finançant les actifs non courants, immobilisations corporelles et incorporelles qu'elles soit amortissables ou non amortissables ;

- Réserves : les réserves sont constituées par les excédents des exercices antérieurs et affectés en tant que tels par l'Assemblée Générale ou tout autre organe habilité ;

- Autres actifs nets : ce poste comprend les apports, autres que les dotations, les apports des adhérents et les subventions d'investissement.

- Excédents et déficits reportés : ce poste comprend les excédents ou déficits des exercices antérieurs ou une partie de ces excédents ou déficits, dont l'affectation a été renvoyée par l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice ou des exercices précédents ainsi que les excédents ou déficits des exercices antérieurs en attente d'affectation ;

- Excédent ou déficits de l'exercice : ce poste exprime la performance de l'association. Il est constitué par la différence entre les comptes de produits et les comptes de charges de l'exercice.

3-3- Les produits

Les produits de l'association sont constitués exclusivement de :

- Apports monétaires du siège DGRV Allemagne ;

3-4- Les charges

Les charges encourues par l'association sont essentiellement constituées des :

- Frais courants d'exploitation ;

- Charges du personnel ;

- Dotations aux amortissements et aux provisions ;

- Autres charges courantes.

3-5- Apports affectés

- Les apports affectés à des biens amortissables sont constatés en actifs nets et sont à rapporter aux résultats des exercices pendant lesquels sont constatées les charges d'amortissement relatives à ces immobilisations. Ces apports sont rapportés proportionnellement à ces charges d'amortissement.

- Les apports affectés à des biens non amortissables qui nécessitent, le cas échéant, l'accomplissement de certaines obligations, sont constatés en actifs nets et sont à rapporter aux résultats du ou des exercices qui supportent le coût d'exécution de ces obligations.

- Les apports affectés à des charges reportées sont constatés au passif à titre d'apports reportés puis transférés en résultat au moment de la constatation des charges correspondantes.

IV- Notes relatives à l'Etat de la situation financière

NOTE 1 - LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES

Les liquidités et équivalents de liquidités totalisent la somme de 76.692 DT au 31 décembre 2024. Le détail de cette rubrique se présente ainsi :

Désignation	31/12/2024	31/12/2023	Variation	
Les dépôts en comptes courants bancaires en DT	76 593	134 268	-	57 675
Caisse	99	240	-	141
Total	76 692	134 508	-	57 816

NOTE 2 – ACTIFS IMMOBILISES

Les actifs immobilisés nets s'élèvent à 107.815 DT au 31 décembre 2024 :

Désignation	Valeur Brute au 31/12/2023	Dotations de l'exercice	Amortissement Antérieur à 2024	Valeur nette au 31/12/2024
Logiciels	566	189	342	224
Equipement de bureau	39 013	7 711	23 454	15 559
Matériel de Transport	115 041	23 008	23 008	92 033
Valeur Brute des immobilisations corporelles	154 620	30 908	46 805	107 815

NOTE 3 – AUTRES PASSIFS COURANTS

Les autres passifs courants s'élèvent à 16.865 DT au 31 décembre 2024 et se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2024	31/12/2023	Variation	
Impôts et taxes	3 227	4 511	-	1 284
CNSS	8 996	6 459		2 537
Impôts et taxes	4 642	70 280	-	65 638
Total	16 865	81 250	-	-64 385

NOTE 4 – ACTIFS NETS

L'état de variation des actifs nets au 31 décembre 2024 se présente comme suit :

Désignation	Solde 31/12/2023	Excédent/déficit l'exercice	Solde 31/12/2024
Apports affectés à des immobilisations	14 806		14 806
Autres apports affectés	13 795		13 795
Excédent/Déficit reportés	64 972	95 186	160 158
Excédent/Déficit de l'exercice	95 186	- 16 691	16 691
Total des Actifs Nets	188 759	78 494	172 067

*V- Notes relatives à l'état des produits et des charges***NOTE 1- AUTRES APPORTS**

Les autres apports sont constitués uniquement des virements reçus de la mère DGRV Allemagne.

NOTE 2- FRAIS COURANTS D'EXPLOITATION

Les frais courants d'exploitation s'élèvent à 50.386 DT au 31 décembre 2024 contre 35.227 DT au 31 décembre 2023. Ils se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2024	31/12/2023	Variation
Charges locatives	32 166	30 634	1 532
Fournitures de bureau & consommables	4 325	1 103	3 223
Frais de Déplacement		399	- 399
Autres	13 895	3 091	10 804
Total	50 386	35 227	15 160

NOTE 3 – FRAIS D'ADMINISTRATION

Les frais d'administration s'élèvent à 395.208 DT, ils se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2024	31/12/2023	Variation
Rém. d'intermediaires & Honoraires	195 761	253 280	- 57 519
Publicité & Rel.Publiques	43 289	132 476	- 89 188
Frais de Télécommunication & Postaux	3 710	3 173	537
Services Bancaires & Assimilés	1 737	2 105	- 368
Autres	3 061	4 171	- 1 110
Total	247 559	395 207	-147 648

NOTE 4 –BUDGET PREVISIONNEL

Budget 2025 DGRV-Section Tunisie

(le cours moyen de conversion utilisé est 3,30.....)

	EURO	TND
Total encaissements (apports siège)	133800	430040
FR 1 Activités dans le pays	30000	99000
FR 5.2.5.1.1 Personnel local administration et comptable	20000	66000
FR 5.2.5.1.2 Personnel local gestionnaire de projet	43000	141900
FR 5.2.5.2 Equipements de bureau	1000	3300
FR 5.2.5.4 frais courants	17000	56100
FR 5.2.5.5 Transport frais véhicule de projet	4800	15840
FR 5.2.5.6 Frais de déplacement Personnel expatr.	2500	8250
FR 5.2.5.7 Frais de représentation	500	1650
FR 5.2.5.8 Frais de déplacement Personnel local	1000	3300
FR 5.2.5.9 Honoraires	8000	26400
FR 6.2 Evaluation et accompagnement de projets	1000	3300
Total dépenses	128 800	425 040
Excédent de trésorerie	5 000	5 000

* Les apports proviennent exclusivement de l'association mère DGRV Allemagne

NOTE 5 –EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Il n'y a pas eu d'évènements survenus entre la date de clôture de l'exercice et la date de publication des états financiers, qui sans être liés à la clôture de l'exercice :

- ❖ Entraîneront des modifications importantes de l'actif ou du passif au cours du nouvel exercice ;
et/ou
- ❖ Auront, ou risquent d'avoir, des répercussions importantes sur les activités futures de l'association.